



**Intervention des élus SE-UNSA à la CAPA d'avancement
des professeurs certifiés de l'académie de Poitiers
le 13 mars 2019**

Monsieur Le Recteur,
Mesdames et messieurs Les représentants de l'Administration,
Mesdames et messieurs Les représentants des personnels élus,

Nous sommes réunis aujourd'hui à plusieurs sujets : les congés de formation, les allègements de service ou postes adaptés pour les collègues relevant d'une situations médicales particulières, les listes d'aptitudes, les demandes de reconversion et enfin l'avancement d'échelon accéléré ou par ancienneté.

Tout d'abord, nous tenons à remercier les services du rectorat pour l'ensemble du travail fourni.

Sur les allègements de services, le SE-Unsa souhaiterait savoir si l'administration s'est gardée une réserve, au cas où certains collègues verraient leur situation évoluer d'ici la fin de l'année scolaire ? En ce qui concerne les reconversions, quels ont été les critères du corps d'inspection (1er et 2nd degré) pour motiver l'avis défavorable (la non qualification de l'enseignant pour la discipline souhaitée, le non besoin d'enseignants dans cette discipline, les besoins dans la discipline initiale) ?

Concernant l'avancement d'échelon, même si la mise en place du PPCR a permis de nombreux acquis (intégration des primes, révision des grilles indiciaires, réduction de la durée maximale pour atteindre le dernier échelon de la Classe

Normale, garantie de pouvoir accéder à la Hors-Classe avec une carrière complète, création d'un 3ème grade avec la Classe Exceptionnelle), ces avancées sont insuffisantes.

Lors de cette nouvelle campagne, le SE-Unsa regrette le peu d'élus à l'avancement accéléré et nous considérons injuste la situation de nos 18 collègues ayant obtenu un avis excellent mais non promu à l'échelon 9 car ils sont nés trop tard ! Ces résultats déçoivent les espoirs placés dans les rendez-vous de carrière car, in fine, ce dernier replace les enseignants dans une situation de concurrence. L'incompréhension des collègues est légitime : quelle est la véritable finalité des rendez-vous de carrière ? Quels sont les attendus de l'inspection pour prétendre à un avis « excellent » ? Est-ce qu'une répartition des collègues en fonction de l'appréciation des items n'aurait pu être plus juste ?

Ainsi, la mise en œuvre du PPCR ne permet pas à chacun d'évoluer équitablement et de façon motivante. Or, l'avancement d'échelon est le seul espoir d'un meilleur salaire pour nos collègues. Les projets du ministre d'instaurer une seconde heure supplémentaire non refusable n'est en soit pas une solution pour le pouvoir d'achat des enseignants. Les enseignants ne souhaitent pas « travailler plus pour gagner plus », ils veulent travailler dans de meilleures conditions. Pour une réelle avancée salariale, nous devons obtenir le dégel du point d'indice de la Fonction publique.